

PRÉLÈVEMENTS ONGULÉS SAUVAGES SAISON 2025 – 2026

Cette saison, les prélèvements d'ongulés sauvages en France atteignent près de 1,70 million d'animaux prélevés. Le sanglier connaît une hausse importante (+ 15,3 %), franchissant pour la première fois la barre du million d'animaux prélevés. Le cerf élaphe poursuit également sa progression (+ 8,5 %) pour atteindre un total de 98 074 prélèvements. À l'inverse, les prélèvements de chevreuil accusent une légère baisse (- 1,0 %), tout comme ceux du chamois (- 1,7 %), de l'isard (- 6,3 %) et du mouflon (- 10,6 %). Les prélèvements de daim (+ 13,0 %) et de cerf sika (+ 11,4 %) sont en hausse mais restent à des niveaux globaux faibles.

	Attributions	Prélèvements
Cerf	132 339	98 074
Chevreuil	737 171	563 746
Sanglier	/	1 015 429
Chamois	16 080	11 973
Isard	3 611	2 589
Mouflon	3 422	2 164
Daim	3 850	1 423
Cerf sika	/	78

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.

Données issues du réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC



Pour le cerf, les prélèvements de cette saison sont de nouveau en hausse (+ 8,5 %) avec un total de 98 074 prélèvements et un taux de réalisation (73,9 %) en progression (70,4 % la saison précédente).



Pour le chevreuil, les prélèvements affichent une très légère diminution (- 1,0 %), avec 563 746 animaux prélevés cette saison avec un taux de réalisation de 76,4 %.



Pour le sanglier, les prélèvements connaissent une hausse importante (+ 15,3 %), portant le total à 1 015 429 animaux prélevés (incluant 24 156 prélèvements dans le cadre des mesures administratives).



Pour le chamois, les prélèvements enregistrent un léger recul (- 1,7 %) avec 11 973 animaux prélevés, pour un taux de réalisation qui remonte à 74,5 % (contre 72,3 % la saison précédente).



Pour le mouflon, les prélèvements de cette saison subissent une nouvelle diminution (- 10,6 %) avec 2 164 prélèvements et un taux de réalisation toujours en baisse (62,4 % contre 64,5 % la saison précédente).



Pour l'isard, les prélèvements de cette année sont en baisse (- 6,3 %) avec 2 589 animaux prélevés.



Pour le daim, les prélèvements repartent à la hausse (+ 13,0 %) pour atteindre 1 423 animaux prélevés dans les 53 départements concernés cette saison.

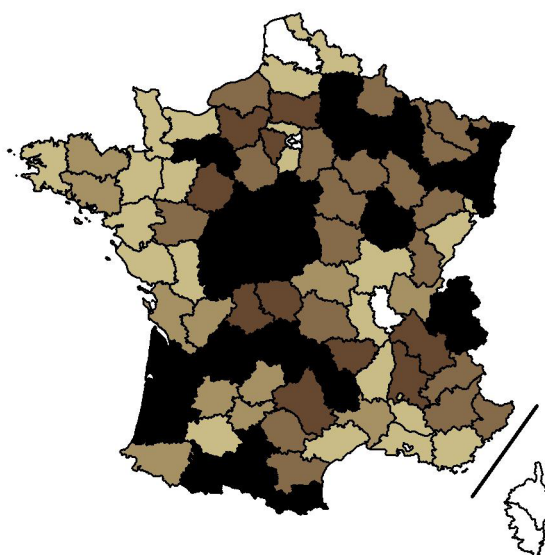


Pour le cerf sika, l'espèce reste cantonnée à un nombre très restreint de départements (7) mais les prélèvements affichent une hausse (+ 11,4 %) pour un total de 78 individus prélevés.

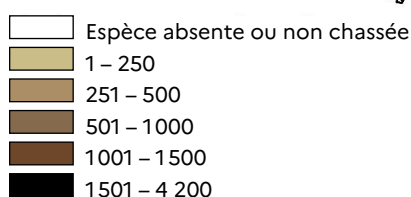
LE CERF

Cervus elaphus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 2 500 cerfs dans dix départements : le Cantal (4 155), l'Indre-et-Loire (3 976), la Dordogne (3 244), la Vienne (3 212), le Loir-et-Cher (3 195), le Loiret (2 980), les Hautes-Pyrénées (2 909), l'Ariège (2 788), l'Indre (2 640) et la Corrèze (2 542).

Le **prélèvement national*** aux 100 ha boisés est de 0,55 cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée.

La Vienne (2,9), le Cantal et l'Indre-et-Loire (2,5), l'Indre (2,3) et l'Orne (2,1) ont les densités de prélèvements les plus élevées aux 100 ha boisés.

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.

Crédit photo : Sophie Poncet / OFB



Total des prélèvements : 98 074

Total attributions : 132 339

Total réalisations : 97 810

Taux de réalisation : 73,9 %

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 264

Apparition (par rapport à la saison précédente) : Loire et Somme.

En hausse (plus de 30 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Loiret (+ 51 %), l'Essonne (+ 43 %), le Calvados (+ 39 %) et la Meuse (+ 30 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Aube (- 16 %), la Loire-Atlantique (- 16 %) et la Vendée (- 14 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes les deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

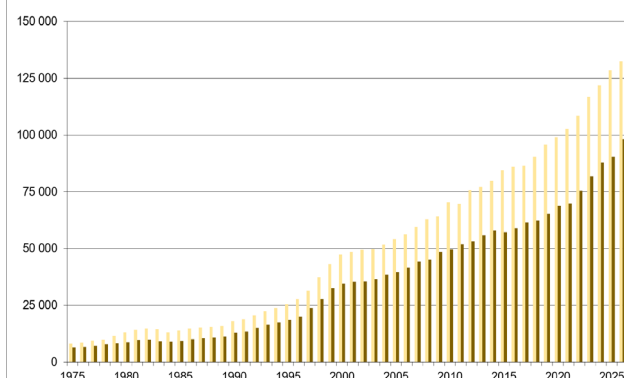
Progression sur un an : + 8,5 %

Progression sur 10 ans : x 1,6

Progression sur 20 ans : x 2,2



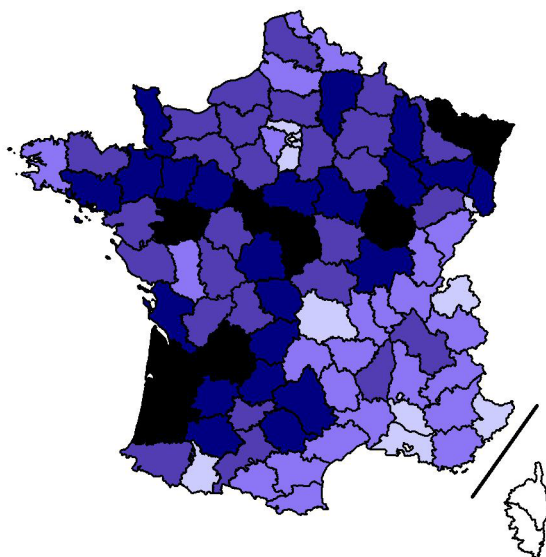
■ Attributions hors parcs et enclos
■ Prélèvements hors parcs et enclos



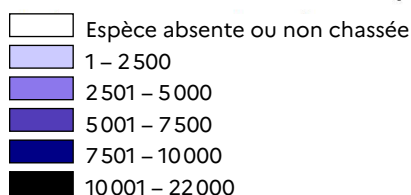
LE CHEVREUIL

Capreolus capreolus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau
Ongulés sauvages
OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans neuf départements :

la Dordogne (14 368), la Gironde (13 079), la Moselle (12 407), les Landes (10 954), la Côte-d'Or (10 883), le Loir-et-Cher (10 766), le Cher (10 494), le Bas-Rhin (10 432) et le Maine-et-Loire.

Le **prélèvement national*** est de 1 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,2 chevreuils aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Haut-Rhin (2,5), le Bas-Rhin (2,2), la Moselle (2,0), le Tarn-et-Garonne (1,9) et le Lot (1,8).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.

Crédit photo : Jérémie Doyon / OFB



Total des prélèvements : 563 746

Total attributions : 737 171

Total réalisations : 563 108

Taux de réalisation : 76,4 %

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 638

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Loiret (+ 45 %), la Seine-et-Marne (+ 40 %), l'Aisne (+ 36 %), le Nord (+ 21 %), la Vienne (+ 16 %) et la Nièvre (+ 14 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Deux-Sèvres (- 29 %), l'Aube (- 22 %), le Doubs (- 20 %), la Moselle (- 19 %), le Val-de-Marne (- 19 %), les Pyrénées-Atlantiques (- 18 %), la Charente (- 17 %), la Loire (- 13 %) et le Haut-Rhin (- 11 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements

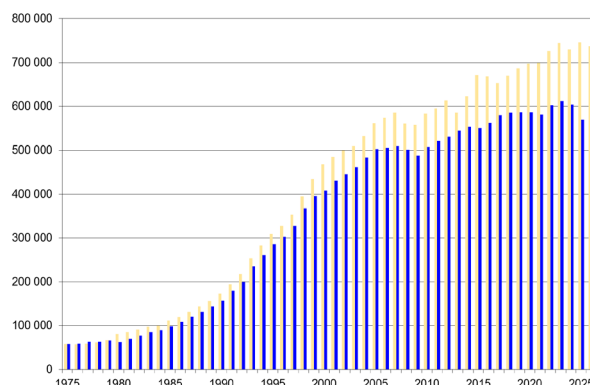
Progression sur un an : - 1 %

Progression sur 10 ans : X 1

Progression sur 20 ans : X 1,1



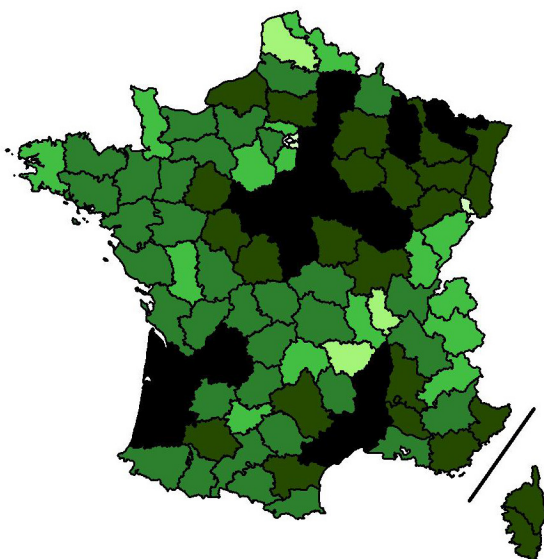
□ Attributions hors parcs et enclos
■ Prélèvements hors parcs et enclos



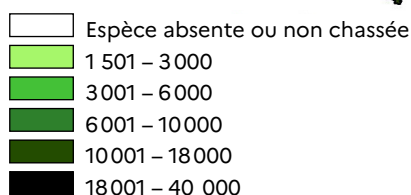
LE SANGLIER

Sus scrofa

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements
hors parcs
et enclos



Source : réseau
Ongulés sauvages
OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 20 000 sangliers dans onze départements : le Gard (37 544), le Loir-et-Cher (31 348), l'Ardèche (28 035), le Cher (25 199), l'Hérault (24 821), la Dordogne (23 944), la Meuse (23 301), la Côte-d'Or (22 370), le Loiret (22 058), l'Aisne (21 357) et la Seine-et-Marne (20 281).

Le **prélèvement national*** est de 1,8 sanglier aux 100 ha totaux et de 5,7 sangliers aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (6,4), l'Ardèche (5,0), le Loir-et-Cher (4,8) et l'Hérault (4,0).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.

Crédit photo : Philippe Massit / OFB



Total des prélèvements : 1 015 429

Total réalisations : 991 273

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 24 156

Prélèvement
départemental moyen : 10 802

Prélèvement
départemental médian : 9 256

En hausse : (plus de 25 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Alpes-Maritimes (+ 74 %), le Val-de-Marne (+ 66 %), les Deux-Sèvres (+ 62 %), la Saône-et-Loire (+ 48 %), la Seine-et-Marne (+ 41 %), le Cher (+ 40 %), la Vendée (+ 40 %), le Loir-et-Cher (+ 38 %), le Loiret (+ 34 %), le Haut-Rhin (+ 34 %), le Rhône (+ 33 %), les Bouches-du-Rhône (+ 32 %), la Manche (+ 32 %), la Sarthe (+ 32 %), le Vaucluse (+ 31 %) et l'Aveyron (+ 30 %).

En baisse : (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Maine-et-Loire (- 18 %), le Pas-de-Calais (- 14 %) et le Lot (-13 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements

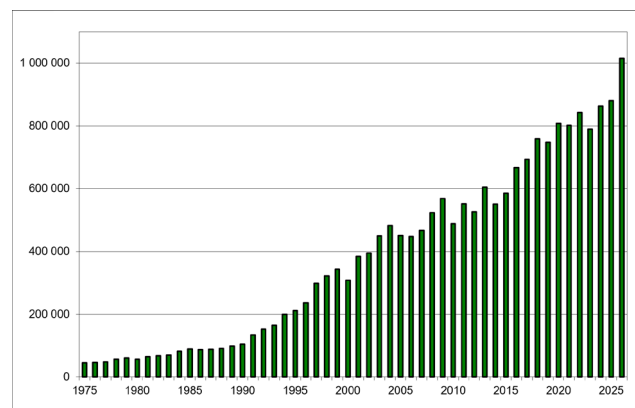
Progression sur un an : + 15,3 %

Progression sur 10 ans : x 1,5

Progression sur 20 ans : x 2,2



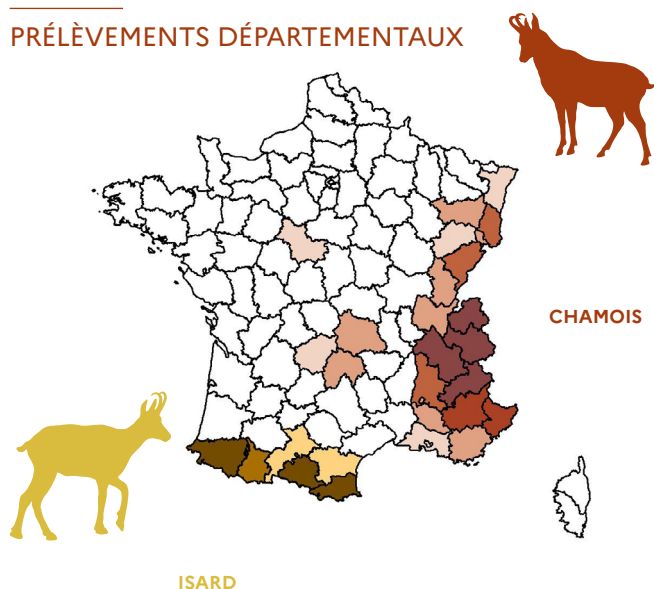
■ Prélèvements hors parcs et enclos



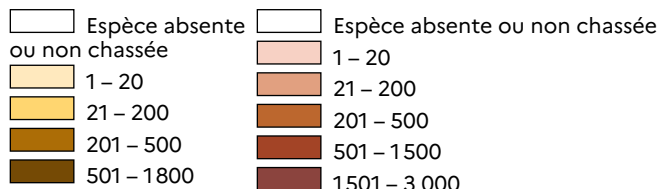
L'ISARD ET LE CHAMOIS

Rupicapra pyrenaica
et *Rupicapra rupicapra*

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



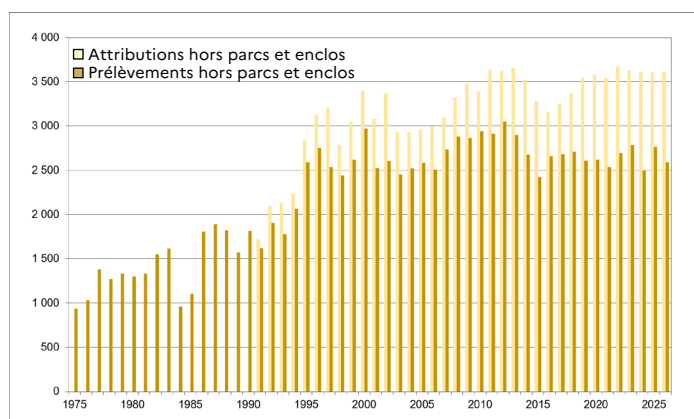
Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 500 isards dans trois départements : les Pyrénées-Orientales (772), l'Ariège (663) et les Pyrénées-Atlantiques (524).



ISARD



CHAMOIS

	Isard	Chamois
Total attributions	3 611	16 080
Total réalisations	2 589	11 973
Taux de réalisation	71,7 %	74,5 %

ISARD

En hausse : les Pyrénées-Atlantiques (+ 6 %).

En baisse : la Haute-Garonne (- 17 %), l'Aude (- 15 %), les Pyrénées-Orientales (- 12 %), l'Ariège (- 7 %) et les Hautes-Pyrénées (- 3 %).

CHAMOIS

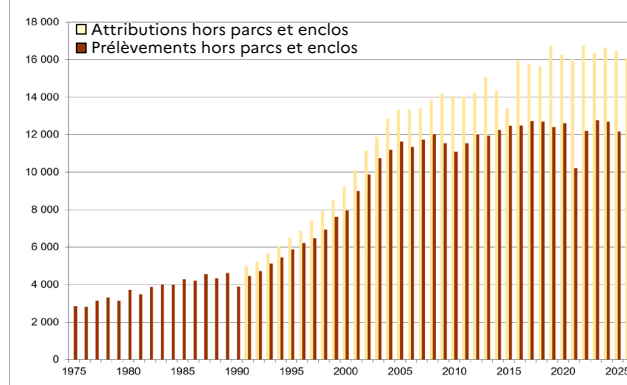
En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Vaucluse (+ 18 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Cantal (- 23 %), le Doubs (- 15 %), le Puy-de-Dôme et le Var (- 12 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 prélèvements ont été retenus.

	Isard	Chamois
Progression sur un an	- 6,3 %	- 1,7 %
Progression sur 10 ans	x 1	x 0,9
Progression sur 20 ans	x 0,9	x 1

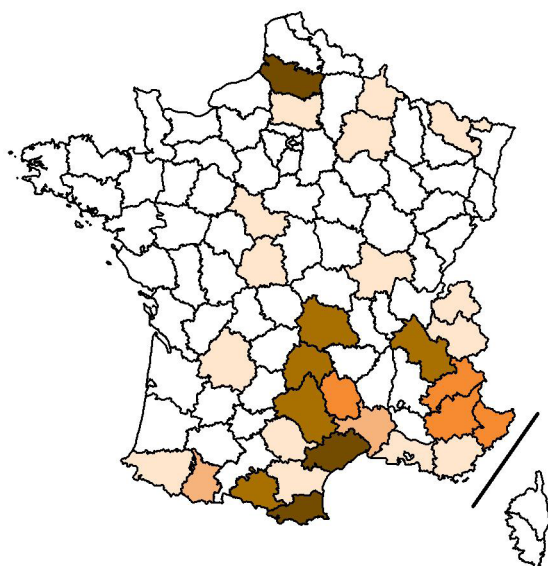
Les prélèvements sont supérieurs à 1 000 chamois dans cinq départements : la Savoie (2 553), les Hautes-Alpes (2 019), la Haute-Savoie (1 925), l'Isère (1 749) et les Alpes-de-Haute-Provence (1 312).



LE MOUFLON

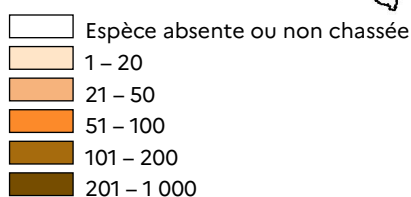
Ovis gmelini musimon
x *Ovis sp.*

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos

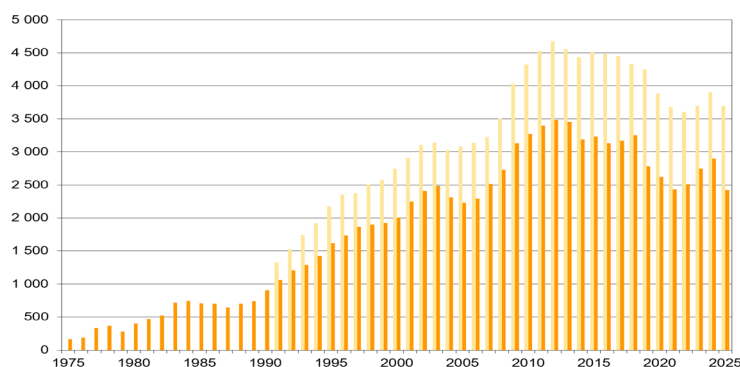
Source : réseau
Ongulés sauvages
OFB-FNC-FDC.



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 200 mouflons dans trois départements : l'Hérault (578), les Pyrénées-Orientales (392), la Somme (207).

□ Attributions hors parcs et enclos
■ Prélèvements hors parcs et enclos



Crédit photo : Christian Selmo



Total des prélèvements : 2 164

Total attributions : 3 422

Total réalisations : 2 134

Taux de réalisation : 62,4 %

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 30

Apparition (par rapport à la saison précédente) :
Les Bouches-du-Rhône, l'Indre, la Moselle et la Saône-et-Loire.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des
prélèvements par rapport à la saison précédente) :
l'Aveyron (+ 22 %), le Cantal (+ 20 %), le Gard (+ 16 %) et
les Hautes-Pyrénées (+ 12 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements
par rapport à la saison précédente) : la Lozère (- 57 %),
l'Isère (- 39 %), l'Ariège (- 17 %), les Hautes-Alpes (- 16 %),
la Somme (- 12 %), l'Hérault (- 11 %) et les Pyrénées-
Orientales (- 11 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements
pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été
retenus.

Progression sur un an : - 10,6 %

Progression sur 10 ans : x 0,7

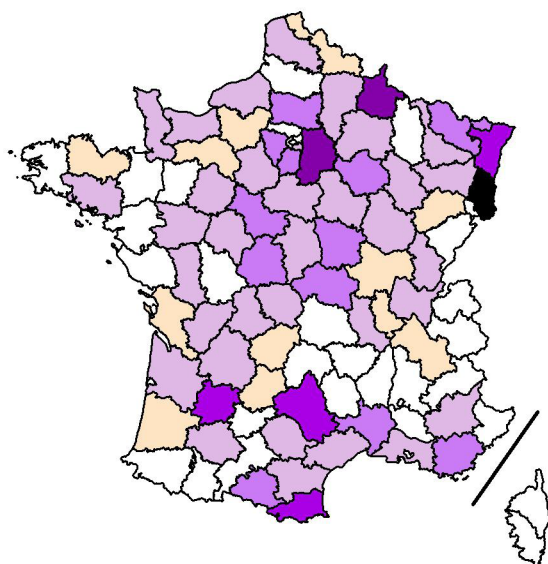
Progression sur 20 ans : x 0,9



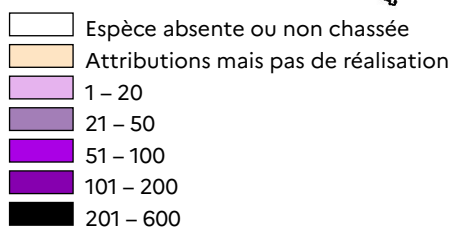
LE DAIM

Dama dama

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos

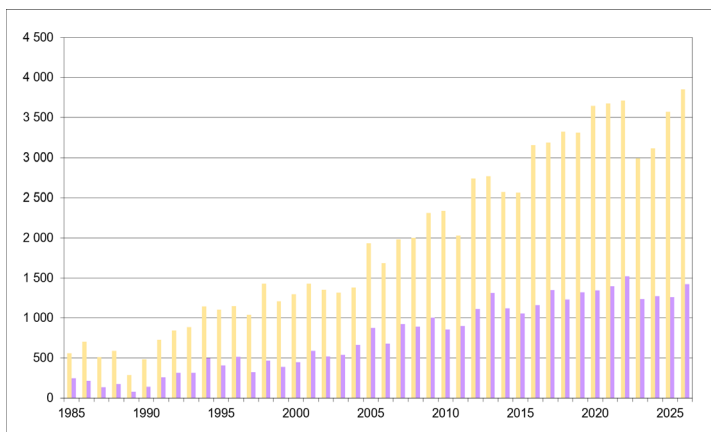


Source : réseau
Ongulés sauvages
OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 50 daims dans six départements : le Haut-Rhin (275), la Seine-et-Marne (164), les Ardennes (107), le Bas-Rhin (89), l'Aveyron (68), les Pyrénées-Orientales (62) et le Lot-et-Garonne (53).

□ Attributions hors parcs et enclos
■ Prélèvements hors parcs et enclos



Crédit photo : Pierre Matkke



Total des prélèvements : 1 423

Total réalisations : 1 343

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 80

Prélèvement départemental moyen* : 27

Prélèvement départemental médian* : 10

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : les Alpes-de-Haute-Provence, le Calvados, l'Indre-et-Loire, le Jura, les Deux-Sèvres et l'Yonne.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : la Charente-Maritime, l'Eure, l'Isère, les Landes, le Lot, l'Orne, la Haute-Saône et le Tarn-et-Garonne.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron (+ 112 %), la Seine-et-Marne (+ 91 %), l'Allier (+ 50 %), les Yvelines (+ 50 %), le Loir-et-Cher (+ 26 %) et l'Indre (+ 19 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Essonne (- 60 %) et la Moselle (- 25 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : + 13 %

Progression sur 10 ans : x 1,1

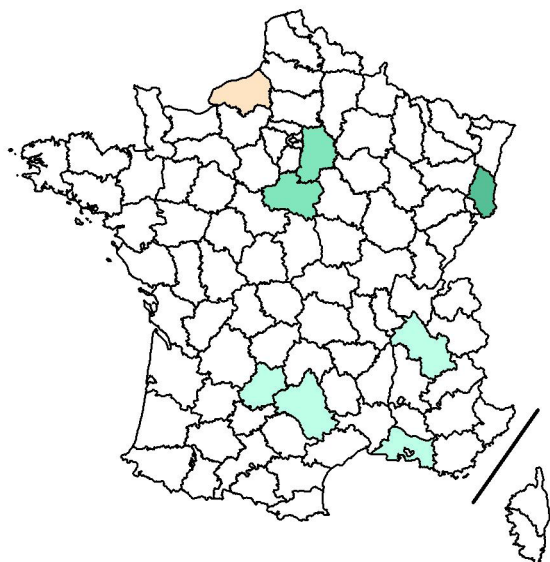
Progression sur 20 ans : x 1,5



LE CERF SIKA

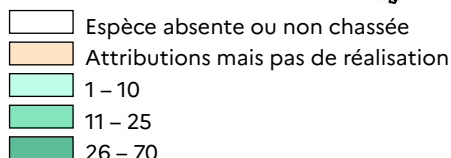
Cervus nippon

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos

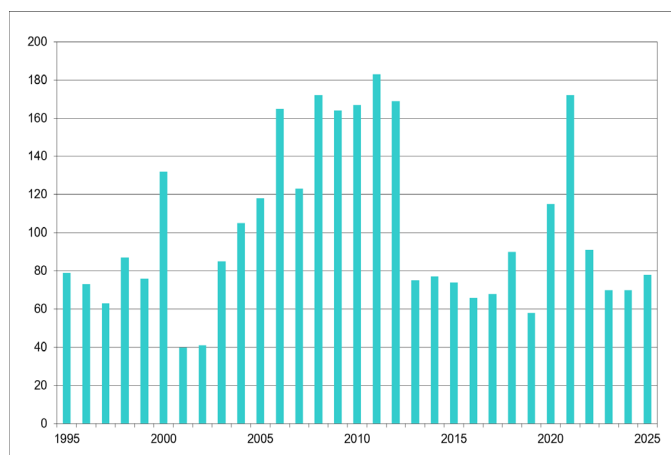
Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 5 animaux dans quatre départements : le Haut-Rhin (26), la Seine-et-Marne (25), le Loiret (13) et l'Aveyron (6).

■ Prélèvements hors parcs et enclos



Crédit photo : Serge Boue / OFB



Total des prélèvements : 78

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 0

Prélèvement départemental moyen* : 11

Prélèvement départemental médian* : 6

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : l'Isère.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : la Haute-Marne.

En hausse (par rapport à la saison précédente) : la Seine-et-Marne(+257%), le Loiret(+62%) et l'Aveyron(+ 50 %).

En baisse (par rapport à la saison précédente) : le Haut-Rhin (- 37 %).

Remarque : Pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 5 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : + 11,4 %

Progression sur 10 ans : x 1,2

Progression sur 20 ans : x 0,5



Illustrations : Christine Saint-Andrieux – OFB

Pour en savoir plus

Aurélien Barboiron
OFB
18, rue Principale
67290 La-Petite-Pierre
Tel : 03 88 71 41 09



Réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC
e-mail : reseau.ongules-sauvages@ofb.gouv.fr